

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 6 avril 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (6) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme GINDRE, Mme AKPINAR-ISTIQAM représentée par Mme VIAN, Mme CHOLLET représentée par M. BERTHIER, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET, Mme VINDY représentée par M. HOAREAU.

Membres excusés : (2) Mme JACQUEMARD, M. JASPART.

Date de convocation : 31 mars 2023.

Délibération n° : 14-2023

Objet : Attribution de subventions aux associations – Exercice 2023

Diverses associations sollicitent le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention. Il s'agit des associations suivantes :

⇒ **ASCS Balzac** : promouvoir la participation de ses adhérents à l'animation globale de la Maison Maladière et du quartier. En lien avec la Maison Maladière, elle organise des activités collectives dans les domaines socio-culturel et sportif.

⇒ **Fédération Etudiante de Bourgogne Inter-Associative FEBIA** : représenter l'ensemble des étudiant-e-s et jeunes en Bourgogne afin de défendre leurs droits ainsi que les intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, organiser et animer la vie des campus sur le territoire tout en se positionnant comme acteurs du changements de la société par la formation et la sensibilisation permettant le renforcement de la cohésion et la montée en compétences des jeunes. Participer à l'épanouissement de tout étudiant-e tout en luttant contre les variables de l'exclusion sociale et promouvant l'engagement des jeunes.

La subvention sollicitée concerne le dispositif des paniers solidaires, une convention de financement est proposée en annexe.

⇒ **Restaurants du Cœur, relais du Cœur** : aider, soulager et accompagner les personnes les plus défavorisées, principalement dans le domaine alimentaire. Afin de favoriser la mise en œuvre du projet associatif, une convention de financement est proposée en annexe.

⇒ **Société d'Entraide et d'Action Psychologique SEDAP** : mener des missions d'accueil, de diagnostic, de soins, d'accompagnement, de prévention, de formation, de ressources et de réduction des risques, plus particulièrement pour l'action « échange de seringues ». Afin de favoriser la mise en œuvre du projet associatif, une convention de financement est proposée en annexe.

Un tableau récapitulatif des demandes est joint en annexe.

Le montant des subventions proposées s'élève à 85 500 € au titre de l'exercice 2023.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent les montants des subventions proposés à verser aux associations citées ;
- disent que les sommes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale ;
- approuvent chacun des projets de convention de financement à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et les divers organismes ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer les conventions de financement avec les associations citées pour l'année 2023 ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale et à signer les documents définitifs.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1